

SOSLM450/15

921

(1938, 40)

A

Représentation S.N.C.F. au Comité Consultatif de la
Navigation Intérieure -

Dépêche du M.T.P. à la S.N.C.F.	10. 3.38		
	C.D. 5. 4.38	55	XI
	C.A. 6. 4.38	80	X
Réponse de la S.N.C.F.	13. 5.38		
Suppression du Comité Consultatif de la Navigation Intérieure	{ Décret 10.10.40 (J.O. 20.10.40)		

Lois et décrets du 20 octobre 1940

P. 5351

Décret du 10 octobre 1940 portant suppression de commissions
siégeant auprès du secrétaire d'Etat aux communications

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,
Vu les décrets des 22 octobre 1924 et 6 mai 1936;
Vu les décrets des 31 décembre 1936 et 2 avril 1938;
Vu le décret du 31 mars 1920;
Sur le rapport du secrétaire d'Etat aux communications,

DECRETONS :

Art. 1er - Sont supprimés :

- 1° - Le conseil supérieur des travaux publics;
- 2° - Le comité consultatif du personnel;
- 3° - Le comité consultatif de la navigation intérieure.

Art. 2 - Le secrétaire d'Etat aux communications prendra, par arrêté, nonobstant tous textes contraires, les mesures nécessaires à la liquidation des organismes susvisés.

Art. 3 - Le secrétaire d'Etat aux communications est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Paris, le 10 octobre 1940.

PH. PETAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français :
Le secrétaire d'Etat aux communications,

Jean BERTHELOT.

jd

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Président
du Conseil d'Administration

Paris, le 13 mai 1938

Monsieur le Ministre,

Comme suite à votre lettre du 10 mars 1938, j'ai l'honneur de vous faire connaître que, par délibération du 6 avril 1938, le Conseil d'Administration de la Société Nationale des Chemins de fer a désigné, pour représenter celle-ci à l'Office National de la Navigation et au Comité Consultatif de la Navigation intérieure :

Monsieur GIRETTE, Chef de la Division de la Coordination au Service Commercial de la S.N.C.F.

Veillez agréer,.....

Signé : GUINAND.

Monsieur FROSSARD,
Ministre des Travaux publics,
Direction des Voies navigables et des Ports maritimes-
246, boulevard Saint-Germain - PARIS (7ème).

6 Avril 1938

Désignation des représentants
de la Société nationale :

- au Conseil d'Administration
des Ports autonomes de Bordeaux,
Le Havre et Strasbourg;
- à l'Office National de la Na-
vigation et au Comité Consultatif
de la Navigation intérieure.

QUESTION X - Désignation des
représentants de la Société Nationale

Le Comité de Direction propose au Conseil d'Administra-
tion de ratifier la désignation, comme représentants de la
Société Nationale :

- au Conseil d'Administration du port de Bordeaux,
de M. HENRY-GREARD,
- au Conseil d'Administration du port du Havre
de M. LEGOUX,
- au Conseil d'Administration du port de Strasbourg,
de M. SURLEAU,
- à l'Office National de la Navigation Intérieure
de M. GIRETTE .

Ces désignations sont ratifiées à l'unanimité.

Conseil d'Administration

Séance du 6 avril 1938

X - Désignation des représentants de la Société Nationale :

- au Conseil d'Administration des Ports Autonomes de Bordeaux, Le Havre et Strasbourg;
- à l'Office National de la Navigation et au Comité Consultatif de la Navigation intérieure.

~~Arnaud
L. L. L. L.~~

M. Arnaud Sabatier

5 Avril 1938

P.V. court

QUESTION XI - Désignation des représentants de la Société Nationale :

- au Conseil d'Administration des ports autonomes de Bordeaux, Le Havre et Strasbourg,
- à l'Office National de la Navigation et au Comité Consultatif de la Navigation intérieure

Le Comité décide de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration la désignation, comme représentants de la Société Nationale, de :

- M. HENRY-GREARD, LEGOUX et SURLEAU, respectivement au Conseil d'Administration des Ports autonomes de Bordeaux, Le Havre et Strasbourg;

- M. GIRETTE, à l'Office National de la Navigation intérieure.

Steno revue et corrigée

M. LE PRÉSIDENT - Je vous propose de désigner M. H. HENRY-GREARD pour Bordeaux, LEGOUX pour Le Havre, SURLEAU pour Strasbourg, avec M. GIRETTE pour l'Office National de la Navigation Intérieure.

M. MARLIO - Il serait intéressant de désigner nos représentants dans les autres organismes qui comportent une représentation de la S.N.C.F.

M. LE PRÉSIDENT - Nous en reparlerons sans doute au Comité du 26 et au Conseil du 27. Il y a un programme d'ensemble dont nous achevons l'étude.

Mais, on m'a demandé de ne pas attendre cette dernière date pour faire les désignations que je viens de vous proposer, parce que des réunions doivent avoir lieu d'ici-là dans les organismes en question. L'affaire peut d'ailleurs

se traiter indépendamment.

En définitive, je vous propose, pour le moment, de soumettre demain, à l'approbation du Conseil d'Administration, les quatre désignations dont je viens de vous entretenir.

Le Comité est d'accord.

Comité de Direction

Séance du 5 avril 1938

XI - Désignation des représentants de la Société Nationale:

- au Conseil d'Administration des Ports autonomes de Bordeaux, Le Havre et Strasbourg.
- à l'Office National de la Navigation et au Comité Consultatif de la Navigation intérieure.

Ministère
des
Travaux publics

Paris, le 10 mars 1938

Direction
des Voies navigables
et des
Ports maritimes

VOIES NAVIGABLES

2^{ème} Bureau

Monsieur le Président,

Par une lettre datée de février 1938, vous m'avez proposé de nommer M. GIRETTE, Chef de la Division de la Coordination au Service Commercial de la Société Nationale des Chemins de fer, pour représenter cette Société aux lieu et place de M. HAUTERRE au sein du Conseil d'Administration de l'Office National de la Navigation et au sein du Comité Consultatif de la Navigation intérieure, au titre des Grands Réseaux.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette nomination au Conseil d'Administration de l'Office National de la Navigation et au Comité Consultatif de la Navigation intérieure doit faire l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration de la Société Nationale des Chemins de fer, qui devra fournir une liste de trois noms, liste sur laquelle je choisirai le représentant de la Société au sein de chaque assemblée.

Je vous prie en conséquence de bien vouloir me faire parvenir cette liste.

Veillez agréer,.....

Le Ministre des Travaux publics,

Signé : H. QUEUILLE.

Monsieur GUINAND,
Président du Conseil d'Administration
de la Société Nationale des Chemins de fer.